

Guide des aides économiques

Jeune entreprise innovante Exonération d'impôt forfaitaire annuel (IFA)



Direction Départementale
des Services Fiscaux de la Vendée

Objectifs

Le statut de Jeune Entreprise Innovante permet aux entreprises qui réalisent un effort important de R&D de bénéficier d'allègements sociaux et fiscaux durant leurs premières années d'activité et, en particulier, d'une exonération d'impôt forfaitaire annuel (IFA).

Conditions d'attribution

- Le statut de JEI peut être demandé par les entreprises existantes au 1er janvier 2004 ou qui se créent entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 ;

- Les entreprises qui souhaitent se placer dès leur création sous le régime de faveur JEI doivent se manifester dans leurs 10 premiers mois d'activité ;

- Pour bénéficier du statut de JEI, l'entreprise doit se déclarer, spontanément, à la Direction des Services Fiscaux dont elle dépend.

Bénéficiaires

Entreprises bénéficiant du statut de Jeune Entreprise Innovante.

Montant

Exonération d'impôt forfaitaire annuel au cours de toute la période durant laquelle l'entreprise bénéficie du statut de JEI.

L'entreprise redevient redevable de l'IFA le 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle elle ne satisfait plus à l'un des conditions requises pour bénéficier du statut de JEI.

Cette exonération est accordée dans le respect du régime européen d'exemption par catégorie «de minimis» qui limite à 200 000 € sur 3 exercices consécutifs le montant total d'aides publiques accordé par entreprise.

L'IFA sera de toute façon supprimé progressivement, en trois étapes :

- En 2009 pour les PME dont le CA est inférieur à 1,5 million d'euros ;
- En 2010 pour les entreprises dont le CA est inférieur à 15 millions d'euros ;
- En 2011 pour les entreprises toujours imposées à l'IFA. entreprise.

Contacts

Direction des Services Fiscaux de la Vendée

Cité Administrative Travot
Rue du 93ème RI
85024 La Roche sur Yon Cedex
Tél. : 02.51.45.11.11 - Fax : 02.51.45.11.34
www.impots.gouv.fr

DRRT Pays de la Loire

Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie
Château de la Chantrerie, Route de Gachet
BP 40724
44307 NANTES CEDEX 3
Tél. : 02.40.18.03.80 - Fax : 02.40.18.03.75
www.drirt-pl.fr

